

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 5 novembre 2019

Date de la convocation : 29/10/2019

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves-CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absent : M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **COHESION SOCIALE – Emploi Insertion PLIE** : Convention de coopération entre le PLIE et Pôle emploi et convention de mise à disposition de l'Interface OPUS de Pôle Emploi

Rapporteur : Sylvain LAIGNEL

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) est un dispositif permettant la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi sur le territoire tout en organisant l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus en difficultés.

Depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération, 2 agences de Pôle Emploi sont administrativement compétentes pour les demandeurs d'emploi du territoire, l'agence de Vienne pour les habitants de l'Isère et l'agence de Givors pour les habitants du Rhône.

Dans le cadre de l'extension du PLIE à l'ensemble du territoire, la collaboration avec les agences a été harmonisée dans un souci de recherche de complémentarité des compétences afin de favoriser l'accès à l'emploi des personnes en difficulté et de garantir la synergie des interventions de chacun.

En tant que signataire du protocole d'accord du PLIE, les agences de Pôle Emploi participent à l'ensemble des instances stratégiques et opérationnelles du PLIE.

Cette coopération se traduit par une convention tripartite locale qui poursuit quatre objectifs :

- développer l'accompagnement personnalisé pour les demandeurs d'emploi les plus en difficulté,
- favoriser le développement de partenariats locaux,
- renforcer la coordination des actions réalisées par les agences de Pôle Emploi et le PLIE notamment vers les entreprises,
- développer conjointement des actions innovantes pour lever les freins socio-professionnels.

En complément de cette première convention, une seconde convention prévoit la mise à disposition d'OPUS, interface Internet de Pôle Emploi permettant le positionnement direct des participants du PLIE sur les offres d'emploi de Pôle emploi.

Ces conventions ne comportent pas d'implication financière de la part de l'Agglo.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission emploi insertion et réussite éducative du 10 octobre 2019

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE les modalités de partenariat entre le PLIE et les agences de Pôle emploi.

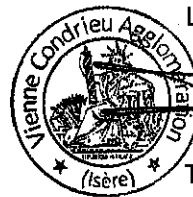
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

Le Président certifie que la présente délibération
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019
et a été publiée le 12 NOV. 2019

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Thierry KOVACS



Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Claude BOUR